



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 26 février 2021/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 25 NOVEMBRE 2020**

Corps professoral

MM. M. Hottelier, N. Levrat, B. Sträuli

Mmes C. Kaddous, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme S. De Saussure, M. R. Cuttat, M. C. Hirsch (P)

Corps des étudiant-e-s

Mmes D. El Hakim, C. Samson, S. Perez

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Taboada Barreiro (vice-présidente)

Assistent avec voix consultative

Mme B. Bertossa, conseillère aux études, Mme C. Gidari Wassmer, conseillère aux études, M. B. Foëx, doyen, M. D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes I. De Oliveira, C. Lager

M. G. P. Romano

Invité-e-s

Mme R. Trigo Trindade

M. A. Magnin

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

1. Adoption du relevé de décisions du 21 octobre 2020

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions à l'unanimité (12 voix).

2. Modification du Règlement sur le contrôle des connaissances de la Faculté de droit relative à la surveillance à distance des examens

M. B. Foëx, doyen, présente le point.

Le décanat de la Faculté de droit propose une modification du Règlement concernant le contrôle des connaissances ; il s'agit de régler l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM durant les examens écrits à distance. L'identité des candidat-e-s pourra être vérifiée et une surveillance peut être assurée par ZOOM. Cette surveillance devra être ponctuelle et aléatoire. Le doyen précise que la surveillance via ZOOM ne sera pas obligatoire mais serait une possibilité laissée à la libre discrétion des enseignant-e-s. Cette surveillance pourra également prendre la forme d'un enregistrement ; l'enregistrement devra être détruit dès la fin de l'examen, sous réserve des cas de suspicion de fraude.

L'objectif de ce projet est tout à la fois d'éviter au maximum les possibilités de tricherie, et d'éviter que le diplôme qui serait ainsi délivré à l'issue des examens ne puisse être déconsidéré du fait qu'il serait estampillé « Covid-19 » (avec possible tricherie liée aux modalités des examens à distance).

Cette problématique d'une surveillance a été soulevée par des étudiant-es eux/elles-mêmes qui, pour certain-es, ont pu assister ou ont eu connaissance de cas avérés de fraudes, et qui sont très soucieux/ses qu'une égalité de traitement entre eux/elles soit appliquée.

L'idée d'une surveillance via ZOOM est de s'approcher le plus possible des conditions d'examen en présentiel, puisqu'il y a aussi une surveillance en présentiel. Une base légale écrite permettrait de se dispenser, le cas échéant, du consentement de l'étudiant-e, ceci bien entendu toujours dans le strict respect du principe de proportionnalité.

Lors du débat qui a suivi cette présentation, un certain nombre de problématiques, de questions pratiques et de points de vue ont été soulevés, discutés ou exprimés par les membres du Conseil participatif, parmi lesquels :

- L'examen écrit sera-t-il prolongé ou sera-t-il toujours d'une heure ? Le doyen répond qu'il n'y a pas de lien entre l'enregistrement et la durée. La prof. Papaux van Delden relève cependant que la raison justifiant d'une seule heure d'examen est liée semble-t-il à des contraintes techniques.
- Comment décider combien d'étudiant-es seront enregistré-es, comment les assistant-es choisiront les étudiant-es à surveiller ? Le doyen répond que ces détails seront précisés.
- Concernant les modalités de contrôle via ZOOM, si un-e étudiant-e disparaît de la salle d'attente, voire ne se connecte pas, doit-on considérer qu'il s'agit d'une fraude ? Le doyen répond qu'il faudra évaluer les circonstances au cas par cas.
- L'examen a déjà été raccourci à 1 heure ; le fait que l'examen soit enregistré peut apporter du stress. Le doyen répond que rien n'empêche le/la professeur-e de prolonger l'examen. Il ajoute que montrer sa carte d'identité ne devrait pas prendre beaucoup de temps.
- Que se passe-t-il si un-e étudiant-e ne souhaite pas être enregistré-e ? Le doyen répond que la salle est essentiellement pour ceux qui n'ont pas les outils nécessaires pour l'examen à distance.
- Concernant le ratio entre le nombre d'étudiant-es à surveiller et le nombre de surveillant-es, par exemple 100 étudiant-es pour 2 surveillant-es, la prof. Papaux

van Delden souligne que s'il n'y a pas assez de surveillant-es/assistant-es, ils demanderont de l'aide aux collègues des autres départements.

- Vu qu'il n'y a encore aucune réponse sur certains aspects de la surveillance à distance, qu'est-ce qui va être déterminant dans le fait de montrer sa carte d'identité ? Certain-es étudiant-es ont en effet des homonymes. Le doyen répond qu'avec la photo sur la carte d'identité, on reconnaît quand même la personne.
- Si cette modification est acceptée, quand le protocole sera-t-il mis en place ? Le doyen répond à la mi-décembre 2020.

Le Conseil participatif approuve la modification du Règlement sur le contrôle des connaissances de la Faculté de droit relative à la surveillance à distance des examens (8 voix favorables, 2 non et 3 abstentions).

3. Enseignements autodidactes et à distance dans le cadre du Bachelor

M. Magnin, président de l'AED (Association des Etudiant-es en Droit), présente le point. Il s'agit du cours de droit des sociétés de la prof. R. Trigo Trindade qui soulève un certain nombre de problèmes et d'inquiétudes de la part des étudiant-es.

L'AED a reçu énormément de doléances concernant la méthode d'enseignement de ce cours. La présence visuelle de la prof. Trigo Trindade est limitée. Le programme d'enseignement se présente sous forme de PDF pour les doctrines et des slides de présentations sont projetée en guises de cours. Les étudiant-es se sont plaint-es qu'il n'y a pas de réel cours, et notamment du manque de capsules vidéo pour enseigner la matière concernant la partie dispensée par la prof. Trigo Trindade. Il y a des capsules de 5-7 minutes avec une note pré-enregistrée sur un PowerPoint concernant des points spécifiques, mais qui ne correspondent pas du tout aux slides du cours principal et c'est cela que les étudiant-es ne comprennent pas. Ils/elles se sentent délaissés-es. De plus, les heures de réception avec les assistant-es sont très limitées.

Selon le sondage envoyé aux étudiant-es, il ressort que c'est le seul examen pour lequel, ils/elles sont dans l'impossibilité de retourner en arrière en répondant aux questions, pour éventuellement modifier une réponse. Alors qu'en présentiel il est possible d'effacer sa réponse.

La prof. Trigo Trindade répond qu'elle a bien pris note de ces remarques. Elle ajoute qu'elle a conçu son cours comme un cours en classe inversée ; elle met à disposition un certain nombre de documents et d'exercices, puis organise les corrections en petit groupe. Elle souligne qu'elle n'a pas eu de demandes pour discuter du concept du cours auparavant. Et qu'il y a peut-être eu un problème de communication de sa part au moment des explications du cours. Concernant le contact visuel, la prof. Trigo Trindade, voyait cela dans les corrections d'exercices en petit groupe. Elle souhaite maintenir la classe inversée et dit qu'on peut améliorer les corrections en petit groupe. Au sujet des examens, la prof. Trigo Trindade, répond qu'ils ont été adaptés au vu de la situation. Elle est tout de même surprise de la façon dont cette information lui parvient, en particulier le fait qu'aucune demande ne lui soit parvenue au préalable pour discuter du cours.

M. Magnin répond que les exercices sont toujours autodidactes, qu'il n'y a pas d'explication quand il y a une mauvaise réponse. De ce fait, les étudiant-es ont proposé un forum mais n'ont pas eu de retour. La prof. Trigo Trindade pensait que cela concernait plus les assistant-es. Les assistant-es ont réservé du temps pour les étudiant-es, mais aucun-e étudiant-e ne s'est présenté-e. Il y a un problème d'horaire, les étudiant-es sont en cours, et lorsque qu'ils/elles ne le sont plus, ce sont les assistant-es qui ne sont plus disponibles.

S'ensuit une discussion avec d'autres membres du Conseil participatif d'où il ressort que le Conseil participatif n'est pas tout à fait le lieu idéal pour en discuter et que les étudiant-es sont passé-es par l'AED car ils/elles n'osent pas forcément contacter directement la prof. Trigo Trindade, c'est pourquoi il a été demandé de mettre ce point au Conseil participatif.

Les capsules vidéo de la prof. Darbellay, cité en exemple, ont un retour très positif.

La prof. Kaddous ajoute que l'enseignement à distance va prendre différentes variantes. Trouver la méthode qui s'adapte le mieux aux professeur-es, n'est pas toujours facile. Il y a différentes méthodes.

L'AED souligne que les slides et la doctrine sont difficiles à comprendre sans les explications de la prof. Trigo Trindade, qu'il est difficile de saisir la matière. La prof. Trigo Trindade a bien pris note que les slides seules ne conviennent pas aux étudiant-es. Elle procède à l'enregistrement de vidéos pour accompagner les slides. Elle n'est cependant toujours pas convaincue que sa méthode est moins bonne qu'en présentiel, et souligne qu'elle ne peut pas deviner ce que l'étudiant-e pense et qu'il faut venir lui en parler.

Mme El Hakim demande comment la prof. Trigo Trindade répond aux étudiant-es qui ne sont pas satisfait-es de cette méthode avec laquelle ils/elles n'arrivent pas à assimiler la matière, étant donné que la prof. Trigo Trindade souhaite garder cette méthode d'enseignement. Elle répond que sur le principe, elle souhaite continuer cette expérience, et que sur le fond, elle est disposée à en discuter avec l'AED pour entendre leurs besoins et trouver une méthode plus facile et adaptée pour les étudiant-es.

M. Magnin s'excuse du ton accusateur et ajoute qu'il est d'accord de créer un groupe de travail pour améliorer le cours. Il souligne que les étudiant-es attendent un changement rapide.

La prof. Papaux van Delden ajoute qu'il n'est pas évident pour les professeur-es de s'adapter aux circonstances exceptionnelles que nous vivons, et qu'ils/elles font de leur mieux.

Pour conclure, M. Hirsch propose que la discussion se poursuive entre l'AED et la prof. Trigo Trindade. Le prof. Levrat ajoute que puisque le point a été soulevé au Conseil participatif, un retour lors du prochain Conseil participatif serait le bienvenu.

4. Divers et communications

/

La séance est levée à 16h.04.